



Décision CODEP-CLG-2023-042943
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 juillet 2023
portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2007-1368 du 19 septembre 2007 relatif à la mise à disposition à temps partiel de certains fonctionnaires de l'Etat auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 modifiée portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la convention du 14 juin 2010 relative à la mise à disposition à temps partiel auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire de onze chefs de services déconcentrés en région relevant du ministère chargé de l'environnement,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} août 2023, Monsieur Paul DE GUIBERT est nommé chef de la division de Bordeaux en remplacement de Monsieur Simon GARNIER, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

À compter du 1^{er} septembre 2023, Monsieur Bastien DION est nommé directeur adjoint de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle en remplacement de Monsieur Igor SGUARIO, appelé à d'autres fonctions.

Article 3

- 1° À compter du 1^{er} septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de Madame Alice-Anne MEDARD, déléguée territoriale de la division de Bordeaux, appelée à d'autres fonctions.
- 2° À compter du 1^{er} septembre 2023, Monsieur Paul DE GUIBERT, chef de la division de Bordeaux, assure par intérim les fonctions de délégué territorial de la division de Bordeaux.

Article 4

- 1° À compter du 1^{er} septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE, délégué territorial de la division de Dijon, appelé à d'autres fonctions.
- 2° À compter du 1^{er} septembre 2023, Monsieur Marc CHAMPION, chef de la division de Dijon, assure par intérim les fonctions de délégué territorial de la division de Dijon.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 27 juillet 2023.

Signé par :

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

OLIVIER GUPTA